

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département des Alpes de Haute-Provence

Service départemental d'incendie et de secours

DELIBERATION N° 2022-10(GRH)

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS
DES ALPES DE HAUTE-PROVENCE

L'an deux mille vingt-deux et le 31 mars, le Conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours s'est réuni en visioconférence, après convocation légale, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude CASTEL.

Date de convocation : 18 mars 2022

Nombre d'élus en exercice : 20

Présents : 15

Absents : 5

Votants : 15 + 1 pouvoir

Réception en Préfecture le :

Délibération certifiée exécutoire le :

Date de l'affichage par extrait de la présente délibération :

Etaient présent(e)s : Mesdames Stéphanie COLOMBERO, Lila DESJARDINS, Marion MAGNAN, Michèle MOUTTE, Patricia PAUL (ayant reçu pouvoir de monsieur GOSSA), Sandra RAPONI, Laurie SARDELLA. Messieurs Claude BONDIL, Robert GAY, Maurice JAYET, Bernard LIPERINI, Serge PRATO, Jean-Yves ROUX (en visioconférence), Daniel SPAGNOU (en visioconférence).

Etaient excusé(e)s : Mesdames Michèle COTTRET, Isabelle MORINEAUD.
Messieurs Benoît GAUVAN, Marcel GOSSA (ayant donné pouvoir à madame PAUL), Jean-Michel TRON.

Objet : Filière sapeurs-pompiers professionnels – création d'un poste relevant du cadre d'emplois des capitaines, commandants et lieutenants-colonels de sapeurs-pompiers professionnels

Le Président expose :

Afin de répondre au projet de service et à l'organigramme présenté précédemment, il vous est proposé, à compter du **1er avril 2022** la création d'un poste à temps complet de chef de compagnie de Castellane et chef de mission hygiène et sécurité relevant du cadre d'emplois des capitaines, commandants et lieutenants colonels de sapeurs-pompiers professionnels.

Cette création a été présentée lors du vote du budget primitif 2022.

Le comité technique a rendu un avis favorable à l'unanimité sur ce rapport le 16 mars 2022.

Il est demandé aux membres du Conseil d'administration de bien vouloir en délibérer.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil d'administration ont adopté ce rapport à l'unanimité, les jour, mois, an que ci-dessus.

Le Président du Conseil d'administration



Jean-Claude CASTEL